



Publié le 07/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2024_101

OBJET : Convention pour le soutien à la construction du nouvel internat du Centre Hospitalier Public du Cotentin - Avenant n°1

Exposé

L'internat actuel du Centre Hospitalier Public du Cotentin (CHPC) accueille chaque semestre entre 45 et 65 internes de l'établissement et, en fonction des places disponibles, des internes en stage en ville.

Actuellement, ces étudiants sont logés sur différents sites de la commune de Cherbourg-en-Cotentin. Ces logements ne répondent plus aux attentes des internes en raison de l'éloignement de certains du CHPC, de l'aspect vieillissants d'autres ou de leur écart avec le standard actuel d'accueil notamment avec le souhait des étudiants d'être logés ensemble et de préférence en centre-ville. De plus, ils sont en nombre insuffisant lors de cohortes importantes d'internes sur le territoire.

Suivant ces différents constats, la construction d'un nouvel internat sur la commune Cherbourg-en-Cotentin a été validée par le conseil de surveillance du CHPC pour un coût prévisionnel d'opération, hors foncier, estimé à 8 678 039 € TTC. La Communauté d'Agglomération du Cotentin a délibéré en décembre 2022 (DEL2022_152) pour participer au plan de financement dans la limite de 20 % du coût du projet avec un montant plafonné à 1 735 608 TTC.

Le calendrier prévisionnel de l'opération ayant pris du retard, les travaux devraient démarrer au premier trimestre 2025 pour se terminer fin 2026. Il est donc nécessaire de modifier les articles 5 et 7 de la convention signée le 3 janvier 2023 visant respectivement les modalités de versement de la subvention et les délais liés à la convention.

Cet avenant n° 1 est sans incidence financière.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2017-124 relative à la compétence facultative « santé et accès aux soins »,

Vu la délibération n° DEL2022_152 relative au soutien à la construction du nouvel internat de médecine par le CHPC,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 173 - Contre : 0 - Abstentions : 7) pour :

- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer ladite convention de participation financière selon les modalités décrites ci-dessus ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Alexandrina LE GUILLOU

Annexe(s) :
Avenant n°1

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU**26 SEPTEMBRE 2024**

Date d'envoi de la convocation : le 16/09/2024

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 158

Nombre de votants : 177

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : LE GUILLOU Alexandrina

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 26 septembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence (Jusqu'à 21h00), VIDEGRAIN Arlette suppléante de AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian (Jusqu'à 20h24), BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOUSSELMAME Nouredine, BRANTHOMME Nicole, BRANTONNE Pascal, BRIENS Eric, BRISSET Franck (Jusqu'à 20h19), BROQUAIRE Guy, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CRIQUET Anne suppléante de CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud (A partir de 18h25), CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, RÉTHORÉ Patrick suppléant de CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUVAL Karine (Jusqu'à 19h31), FAGNEN Sébastien, FAUDEMERE Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam, HAMON-BARBÉ Françoise, HARDY René, HAYÉ Laurent (A partir de 18h22), HEBERT Dominique, HELAOUET Georges, HERVY Isabelle, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOUANNEAULT Tony, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François (A partir de 18h32), LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis (A partir de 18h31), LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand (A partir de 18h25), LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie, LEMOINE Morgan, LEMONNIER Charles suppléant de LEMONNIER Hubert, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, DURUEL Christophe suppléant de LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, FONTAINE Isabelle suppléante de MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, COUVREUR Pascale suppléante de MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, VAUTIER Lionel suppléant de PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège,

POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc suppléant de RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODIER Chantal, ROUELLÉ Maurice, BOURY Frédérique suppléante de ROUSSEAU François, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMON François, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine (A partir de 19h08), TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TINCELIN Christiane, TOLLEMER Jean-Pierre, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

AMIOT Florence à PERRIER Didier (A partir de 21h00), ARRIVÉ Benoît à HEBERT Dominique, BALDACCI Nathalie à LANGLOIS Hubert, BELLIOU DELACOUR Nicole à DENIS Daniel, BERNARD Christian à BERHAULT Bernard (A partir de 20h24), BOTTA Francis à HELAOUET Georges, BRISSET Franck à FIDELIN Benoît (A partir de 20h19), DUBOST Nathalie à GUILLEMETTE Nathalie, DUVAL Karine à FAGNEN Sébastien (A partir de 19h31), GOURDIN Sédrick à POIGNANT Jean-Pierre, GRUNEWALD Martine à BOUSSELMAME Noureddine, HEBERT Karine à BROQUAIRE Guy, LE CLECH Philippe à GERVAISE Thierry, LAMOTTE Jean-François à GANCEL Daniel, LECOQ Jacques à PARENT Gérard, LEFER Denis à MARTIN-MORVAN Véronique (Jusqu'à de 18h31), LEJEUNE Pierre-François à VASSAL Emmanuel, LEONARD Christine à LE DANOIS Francis, LEPOITTEVIN Gilbert à SOURISSE Claudine, PECORARO Yvonne à VIVIER Nicolas, PIC Anna à GENTILE Catherine, TARIN Sandrine à FRANCOISE Bruno (Jusqu'à 19h08), VANSTEELANT Gérard à LE GUILLOU Alexandrina.

Absents/Excusés :

BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, GOSSELIN Bernard, GROULT André, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LE PETIT Philippe, LEMONNIER Thierry, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, MABIRE Caroline, PERROTTE Thomas.

AVENANT n° 1

à

LA CONVENTION POUR LE SOUTIEN A LA CONSTRUCTION DU NOUVEL INTERNAT DU CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN

Entre

La Communauté d'agglomération Le Cotentin, représentée par son Président, Monsieur
David Margueritte

D'une part,

Le Centre Hospitalier Public du Cotentin représenté par sa Directrice générale, Madame
Séverine KARRER

D'autre part,

PREAMBULE

L'internat actuel du Centre Hospitalier Public du Cotentin (CHPC) accueille chaque semestre entre 45 et 65 internes de l'établissement et en fonction des places disponibles de faisant fonction d'externes et d'externes en stage en ville.

Actuellement, ces étudiants sont logés sur différents sites de la commune de Cherbourg-en-Cotentin. Ces logements présentent plusieurs caractéristiques : éloignement pour certains du CHPC, logements vieillissants et ne correspondant plus au standard actuel d'accueil et leur nombre est insuffisant lors de cohortes importantes d'externes sur le territoire.

De plus, les étudiants souhaitent être logés ensemble et de préférence en centre-ville.

Suivant ces différents constats, la construction d'un nouvel internat sur la commune Cherbourg-en-Cotentin a été validée par le conseil de surveillance du CHPC pour un coût prévisionnel d'opération hors foncier estimé à 8 678 039 € TTC. La Communauté d'agglomération du Cotentin a délibéré en décembre 2022 (DEL2022_152) pour participer au plan de financement dans la limite de 20 % du coût du projet soit un montant plafonné à 1 735 608 TTC.

Au regard du montage, le calendrier prévisionnel de l'opération a pris du retard et les travaux devraient démarrer au premier trimestre 2025 pour se terminer fin 2026. Il est pour cela nécessaire de modifier les articles 5 et 7 de la convention signée le 3 janvier 2023 visant respectivement les modalités de versement de la subvention et les délais liés à la convention.

Cet avenant n° 1 est sans incidence financière.

ARTICLE 1 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

L'article 5 de la convention est ainsi modifié :

La subvention sera versée par la Communauté d'agglomération selon les modalités suivantes :

- une avance de 50 % du montant plafonné, soit 867 804 € TTC, sur appel à versement du CHPC au vu du justificatif notarié confirmant la signature de la vente en l'état futur d'achèvement entre le CHPC et la SHEMA chargée de la construction,
- le solde de 50 %, soit 867 804 TTC, à la prise de possession du bâtiment par le Centre Hospitalier Public du Cotentin et correspondant à la prise en charge du montant total des travaux sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé par la personne compétente.

ARTICLE 2 : DELAIS LIES A LA CONVENTION

L'article 7 de la convention est ainsi modifié :

La présente convention prend effet à compter de sa notification au bénéficiaire.

La convention arrive à échéance le 31 décembre 2027.

Aucun paiement ne pourra intervenir après la date d'expiration de la convention.

ARTICLE 3 :

Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le

Le Président
de la Communauté d'agglomération

David MARGUERITTE

La Directrice générale
du Centre Hospitalier Public du Cotentin

Séverine KARRER